

BURKINA FASO

2017

Facinet SYLLA / f.c.sylla@afdb.org

Amata Sangho DIABATE / amata.diabate@undp.org

Alain SIRI / sirialain@gmail.com

Hervé Marie Patrice KOURAOGO / herve.kouraogo@undp.org



BURKINA FASO

- Après la période de troubles sociopolitiques, une reprise vigoureuse de l'activité économique est attendue en 2017 avec un taux de croissance de 8.4 %, favorisée par le dynamisme de l'industrie extractive et l'investissement public.
- Pour consolider la reprise, le Burkina doit relever deux défis : améliorer l'efficacité du taux d'absorption des dépenses d'investissement, et endiguer la menace djihadiste.
- Les réformes économiques engagées dans la politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat 2011-20 ont permis l'émergence de l'entrepreneuriat ; toutefois, la création d'entreprises du secteur industriel s'est faite dans l'industrie extractive, peu dans l'agroalimentaire.

Vue d'ensemble

Après le ralentissement du rythme de croissance du PIB réel à 4.0 % en 2015, notamment en raison d'une pluviosité peu satisfaisante de la campagne agricole et des troubles sociopolitiques, les perspectives économiques du Burkina Faso sont favorables en 2017. Le taux de croissance projeté devrait atteindre 8.4 %, contre 5.4 % en 2016. Il devrait être soutenu par deux facteurs : la vitalité du secteur minier, avec l'entrée en production de deux nouvelles mines industrielles, et la mise en œuvre d'un ambitieux programme d'investissements publics dans les domaines de l'énergie, des aménagements hydro-agricoles, des infrastructures routières et des télécommunications, porté par le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-20 adopté en juillet 2016. Par ailleurs, le maintien à des niveaux favorables des cours des principaux produits d'exportation du Burkina Faso, l'or et le coton, renforce les perspectives d'une reprise vigoureuse de la croissance économique.

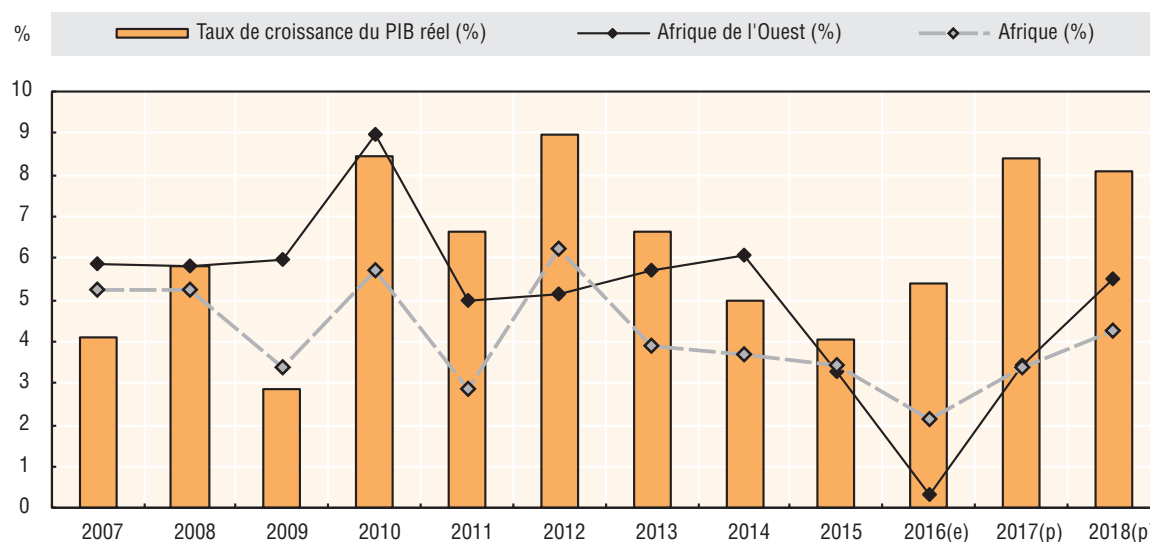
L'inflation ne devrait pas dépasser 2.1 % en 2017, en raison des résultats excédentaires de la campagne agricole 2016/17, des cours du pétrole et des prix à l'importation modérés. Quant à la gestion des finances publiques, elle reste tendue, subissant les répercussions des troubles sociopolitiques et des attaques extrémistes. La baisse de l'activité économique s'est traduite par une diminution des recettes fiscales, combinée à la hausse des dépenses sécuritaires et de celles engagées pour répondre à la demande sociale. L'ajustement budgétaire s'est fait au détriment des dépenses d'investissement qui ont subi une baisse drastique, passant de 13.7 % du PIB en 2013 à 8.6 % en 2016, puis à 10.3 % en 2017. Le déficit budgétaire global (base engagement) a atteint 3.1 % du PIB en 2016. Pour l'exercice 2017, le gouvernement envisage d'appliquer la même rigueur dans la gestion des finances publiques que l'année précédente. Il a ainsi décidé de reconduire pour neuf mois le programme soutenu par la facilité élargie de crédit (FEC), avec un décaissement à son terme. Le déficit budgétaire est projeté à 3.0 % du PIB.

Grâce à la mise en œuvre rigoureuse des réformes économiques engagées dans le cadre de la politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (Posica) 2011-20, l'entrepreneuriat est en plein essor. En effet, sous l'impulsion des programmes favorables à la facilité d'entreprendre, le nombre moyen d'entreprises créées s'est élevé à 6 500 par an entre 2011 et 2015. Ce dynamisme, toutefois, a massivement concerné la création de très petites entreprises, principalement dans le secteur tertiaire. La création d'entreprises dans le secteur industriel est récente et s'observe surtout dans la branche extractive, peu dans l'agroalimentaire. On note une faible contribution du secteur manufacturier. Ainsi, les « autres industries manufacturières modernes », qui constituaient 1.5 % du PIB en 2011, n'en représentaient plus que 1.1 % en 2016.

La Posica 2011-20 doit relever des défis de deux ordres pour poursuivre l'industrialisation : d'une part, créer un environnement favorable au développement industriel ; d'autre part,

renforcer les infrastructures de soutien, notamment l'énergie, les infrastructures de transport, la technologie, et l'amélioration de la formation.

Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source: BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Croissance du PIB réel	4.0	5.4	8.4	8.1
Croissance du PIB réel par habitant	1.0	2.5	5.5	5.2
Inflation	0.9	1.8	2.1	1.5
Solde budgétaire (% PIB)	-2.2	-3.1	-3.0	-4.0
Compte courant (% PIB)	-7.0	-4.3	-3.4	-3.0

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

En 2016, la croissance économique a rebondi de 1.4 point par rapport à l'année précédente, pour atteindre 5.4 %. Elle pourrait même s'établir à 6.0 % si l'excédent de la campagne agricole se confirme. Ce bon résultat traduit la vigueur retrouvée de l'activité dans l'ensemble des secteurs économiques. La reprise amorcée en 2016 devrait être consolidée en 2017 et 2018, avec des taux de croissance respectivement de 8.4 % et 8.1 %. L'accroissement de l'investissement public, mais également privé, dans le domaine des mines devrait soutenir cette consolidation.

Le secteur primaire, qui représentait 30.1 % du PIB en 2016, devrait enregistrer un taux de croissance de sa valeur ajoutée de 3.8 % en 2016, en augmentation de 5 points de pourcentage par rapport à 2015 (-1.2 %). La croissance du secteur agricole devrait être essentiellement portée par hausse de la valeur ajoutée des branches agriculture de rente (9.4 %), pêche (4.3 %) et sylviculture (3.8 %). Ces progressions s'expliqueraient par les efforts fournis pour maintenir le prix d'achat du kilogramme de coton graine à 235 XOF (francs CFA BCEAO), rendre accessibles les intrants aux producteurs, et intensifier l'appui-conseil en leur faveur. En 2017, la croissance du secteur primaire devrait se situer autour de 4.0 %, soutenue par la mise en fonctionnement des agropoles

(Samendéni-Sourou, Bagrépôle), la mise à disposition des intrants et équipements agricoles, et le développement des infrastructures de mise en marché (marché à bétail, abattoirs, unités de transformation de lait).

Le secteur secondaire, qui constituait 20.1 % du PIB en 2016, a aussi connu une vigoureuse reprise, avec une croissance de 4.1 % en 2016, contre 3.4 % en 2015. Son dynamisme a été porté par les secteurs électricité, gaz et eau (7.5 %), les industries manufacturières informelles (5.8 %), les autres industries manufacturières modernes (5.5 %) et les travaux de construction (4.5 %). L'augmentation de la production minière (or, zinc, manganèse) et la vitalité du secteur des bâtiments et travaux publics devraient permettre au secteur secondaire de réaliser une expansion de plus de 17.0 % en 2017 par rapport à son niveau de 2016.

Le secteur tertiaire constitue toujours la part la plus importante du PIB, soit 49.8 % en 2016. Il enregistre une reprise sensible en 2016 (+2.6 %), contre une croissance de 2.5 % en 2015. Cette tendance positive est liée à la croissance des services marchands (1.7 %) et des services financiers (4.1 %). La hausse du tertiaire, notamment celle de la valeur ajoutée des administrations publiques et à but non lucratif, traduit une lente reprise après les tumultueuses années 2014 et 2015. Pour 2017, le tertiaire pourrait progresser de plus de 5.0 %, notamment grâce au développement continu des services financiers et des télécommunications, et grâce aux retombées de certaines manifestations à caractère international, tel le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Fespaco).

En termes de demande, la croissance du PIB réel en 2016 s'explique essentiellement par la hausse de la consommation finale publique, qui y a contribué pour 2.3 points de croissance, celle de l'investissement (3.1 points) et l'augmentation des exportations de biens et services non facteurs (2.3 points). Les importations de biens et services non facteurs, elles, enregistrent un repli de 1.8 point. Quant à la consommation finale privée, elle s'est accrue en 2016 de 10.2 %, contre un recul de 1.2 % en 2015. L'investissement a augmenté de 7.9 % sous les effets combinés de la forte croissance de l'investissement marchand (8.6 %) et de l'investissement public (6.1 %). La hausse de l'investissement public est liée aux investissements engagés sous les lois de finances rectificatives adoptées en 2016. Celles-ci ont permis de réaliser des infrastructures pour la célébration de la fête de l'Indépendance, de réhabiliter des routes et des ponts, de lancer des programmes socioéconomiques d'urgence, tels le recrutement de personnel dans les enseignements secondaires, techniques et professionnels, la gratuité des soins pour les femmes et les enfants de moins de 5 ans, etc.

Les perspectives économiques sont favorables, avec une forte croissance économique attendue : 8.4 % en 2017, et 8.1 % 2018. C'est la conséquence de l'investissement public massif inscrit dans la Loi de finances 2017 (1 290 milliards XOF, environ 2 580 millions de dollars), et des investissements annoncés par les partenaires techniques et financiers lors de la table ronde pour le financement du PNDES 2016-20, tenue à Paris les 7 et 8 décembre 2016. La reprise dans le secteur minier, avec l'entrée en production de deux nouvelles mines (Rox Gold et True Gold), ainsi que la poursuite des travaux d'investissement dans le sous-secteur de l'énergie et les infrastructures socioéconomiques devraient favoriser l'essor des industries manufacturières. Dans la perspective d'une faible remontée des cours du pétrole, et après la bonne campagne agricole de 2016, les pressions inflationnistes devraient rester modérées sur la période 2017/18, avec un taux en deçà de la norme communautaire de 3.0 % édictée par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le pays restera toutefois vulnérable face aux fluctuations défavorables des cours de l'or et du coton et au raffermissement des cours du pétrole. Les perspectives économiques restent également subordonnées à l'aptitude de l'administration burkinabè à garantir la stabilité des institutions et à traduire en engagements fermes, puis en décaissements d'appuis financiers, les promesses d'aides obtenues lors de la Conférence des partenaires de Paris. Par ailleurs, les autorités devront éliminer les goulots d'étranglement dans le processus de passation des marchés publics et améliorer la qualité de l'investissement public pour accélérer le rythme de la

croissance. Elles devront également renforcer le dispositif sécuritaire pour contenir les menaces terroristes djihadistes dans le Sahel.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2011	2016
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	33.7	33.7
Dont pêche	0.3	0.2
Activités extractives	11.1	9.3
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	...	...
Activités de fabrication	7.4	6.0
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0.9	0.9
Construction	6.1	5.0
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	12.9	13.3
Dont hôtels et restaurants	...	...
Transports, entreposage et communications	3.7	5.3
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	5.2	5.3
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	18.9	21.2
Autres services	...	...
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

En 2016, la politique budgétaire a été affectée par des événements majeurs, dont le renforcement de la sécurité après les attentats de Ouagadougou de janvier 2016 et les attaques récurrentes de groupes armés aux frontières nord du Burkina Faso avec le Mali. Certaines mesures sociales prises en 2016 ont également eu des répercussions sur la politique budgétaire. En particulier celles adoptées pour instituer la gratuité des soins de reproduction et de santé des enfants de moins de 5 ans, et d'autres pour faire face au chômage des jeunes, à travers des recrutements spéciaux et la mise en chantier de travaux à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). D'un point de vue structurel, la politique budgétaire a été axée sur les priorités du PNDES 2016-20.

Sur le plan de la gestion budgétaire, les finances de l'État sont demeurées tendues au début et au milieu de l'année 2016. En cause, l'accumulation des décaissements pour répondre à la recrudescence des revendications sociales, la hausse des dépenses de sécurité, et la baisse des recettes budgétaires amorcée depuis 2014. En dépit de la mise en œuvre de réformes importantes – mise en exploitation du système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation, introduction de la taxe sur le foncier bâti et non bâti – les recettes fiscales sont restées stables, à 15.1 % du PIB en 2015 et en 2016. Quant aux dépenses courantes, elles ont enregistré une hausse, passant de 14.6 % du PIB en 2015 à 15.2 % en 2016. Les investissements, qui étaient en berne les années précédentes, ont eux aussi enregistré une augmentation en 2016, grâce à la normalisation de la situation économique. Ils sont ainsi passés de 7.9 % du PIB en 2015 à 8.6 % en 2016. De façon générale, malgré une situation difficile, la gestion des finances publiques a été bien assurée en 2016. Le déficit budgétaire global, qui a atteint 3.1 % du PIB cette année-là, a été couvert par les tirages sur le Fonds monétaire international (FMI). Le FMI a du reste effectué en octobre 2016 la revue finale du programme 2013-16 appuyé par sa facilité élargie de crédit. Les résultats ont été jugés plus que satisfaisants. Le déficit a également été couvert par les prêts programmes de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement (BAfD).

La hausse des recettes devrait se poursuivre en 2017, année où le taux de pression fiscale atteindra 15.4 %. Cette pression devrait s'accroître avec l'introduction de la facture normalisée de TVA, que devait adopter l'ensemble des grandes et moyennes entreprises dès janvier 2017. Grâce au programme d'investissement public associé au PNDES 2016-20, le profil de la dépense publique devrait s'améliorer en 2017. Les dépenses d'investissement public rebondiraient à 10.3 % du PIB en 2017. Le déficit budgétaire devrait donc rester stable, autour de 3.0 % en 2017, avant de connaître une hausse à 4.0 % en 2018. En cause, notamment, le maintien des dépenses courantes à un niveau élevé, et le rythme des dépenses d'investissement prévues dans le PNDES. Enfin, il faut signaler que la politique budgétaire en 2017 sera conduite sur la base d'un programme intérimaire de neuf mois avec le FMI. Au titre de l'année 2017, il convient également de noter que le Burkina Faso devient le premier pays de l'espace UEMOA à avoir adopté l'approche budget-programme dans la gestion des finances publiques.

Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Total recettes et dons	16.7	21.9	21.2	20.1	20.6	24.2	23.4
Recettes fiscales	11.7	14.7	15.5	15.1	15.1	15.4	15.1
Dons	3.9	5.2	4.2	3.6	4.1	7.5	7.0
Total dépenses et prêts nets (a)	21.2	26.3	23.7	22.3	23.7	27.3	27.4
Dépenses courantes	12.2	13.0	14.6	14.6	15.2	17.0	17.0
Sans intérêts	11.8	12.5	13.9	13.9	14.5	15.8	16.0
Salaires et rémunérations	5.3	5.7	7.2	7.4	7.3	7.0	7.0
Intérêt	0.3	0.6	0.7	0.7	0.7	1.2	0.9
Dépenses d'investissement	8.7	13.7	9.1	7.9	8.6	10.3	10.5
Solde primaire	-4.2	-3.9	-1.7	-1.5	-2.4	-1.8	-3.1
Solde global	-4.5	-4.4	-2.4	-2.2	-3.1	-3.0	-4.0

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

Membre de l'UEMOA, le Burkina Faso partage avec les autres pays de l'Union le franc de la communauté financière d'Afrique de l'Ouest (CFA, ou XOF). Cette monnaie est arrimée à l'euro suivant une parité fixe. Son maintien conduit la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à poursuivre une politique monétaire prudente, fondée sur la stabilité des prix et le développement de l'activité économique.

La politique monétaire s'exerce essentiellement au moyen de la politique des taux d'intérêt directeurs, complétée par celle des coefficients de réserves obligatoires. Elle a permis de maîtriser l'évolution des prix, dont la variation relative devrait atteindre 0.7 % en 2016, contre 0.9 % en 2015. Le taux d'inflation est largement en dessous du seuil communautaire maximum de 3.0 % fixé par l'UEMOA. Ce faible niveau s'explique également par la stabilité, voire la baisse, des prix des produits pétroliers, du transport et des produits alimentaires sur l'année entière.

En raison de l'augmentation des avoirs extérieurs nets de 29.3 % et de la légère baisse du crédit intérieur de 1.8 %, la masse monétaire s'est accrue de 4.3 % entre 2015 et fin septembre 2016. La baisse du crédit intérieur entre fin décembre 2015 et fin septembre 2016 s'explique notamment par le recul du crédit à l'économie, qui s'explique lui-même par la baisse des crédits de campagne.

Les principaux secteurs bénéficiaires des crédits octroyés fin septembre 2016 sont : les services divers (27.7 %), le commerce (26.6 %), les activités industrielles (15.6 %), les bâtiments et travaux publics (14.4 %), les transports et communications (11.0 %), le secteur primaire (4.7 %). Si le secteur agricole reste faiblement financé, sa part dans le crédit à l'économie représentait 4.7 % fin septembre 2016, en hausse comparativement à son niveau de fin décembre 2015 (2.1 %).

L'accès aux services financiers demeure globalement faible, les banques et établissements de crédit octroyant essentiellement leurs prêts aux grandes entreprises et aux institutions du secteur formel. Afin d'élargir l'accès des services, le conseil des ministres de l'UEMOA a adopté, le 24 juin 2016, un document cadre de la politique d'inclusion financière, dont la vision à l'horizon 2020 est « l'accès permanent aux services financiers et utilisation effective, par les populations de l'UEMOA, d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables ».

Coopération économique, intégration régionale et commerce

Le Burkina Faso participe activement aux efforts d'intégration régionale, notamment dans le cadre des zones économiques de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'UEMOA. Ouagadougou, la capitale, abrite le siège de l'UEMOA ainsi que le siège du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel. Le pays a engagé des politiques d'ouverture et de diversification de son économie, signé et ratifié des traités, accords et protocoles. Quelques exemples : la signature du 5^e Traité d'amitié et de coopération avec la Côte d'Ivoire en juillet 2016, ou du nouveau tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Selon le rapport 2016 de la surveillance commerciale de l'UEMOA, le volume des échanges entre le Burkina Faso et les pays de l'Union était de 12.5 % du PIB en 2015, contre 7.9 % en 2012.

L'avènement du boom minier a permis au Burkina Faso de se hisser progressivement au rang des grands pays exportateurs d'or en Afrique. Il a ainsi réduit le déficit de sa balance commerciale de 11.1 % du PIB en 2006 à seulement 1.0 % en 2016. Au cours de l'exercice 2016, les exportations du Burkina Faso hors pays de l'UEMOA sont constituées d'or (68.1 %) et de matières premières agricoles – principalement coton, graines et fruits oléagineux (24.0 %). Les importations hors de la zone communautaire sont composées de produits pétroliers (25.2 %), de marchandises des industries lourdes, notamment véhicules, machines et matériels non électriques (22.3 %), de produits pharmaceutiques (7.1 %). Les importations proviennent majoritairement de l'Union européenne et de la Chine populaire.

Les flux d'investissements directs étrangers (IDE), en forte baisse en 2014 et 2015, devraient repartir à la hausse dans le secteur minier, mais aussi dans d'autres secteurs prioritaires du PNDES 2016-20. En raison de l'augmentation des exportations, contrebalancée par celle des importations liées aux investissements du PNDES, le déficit de la balance commerciale devrait se maintenir en dessous de 3.0 % du PIB en 2017 et 2018. Le déficit du compte courant en 2016 devrait également se stabiliser aux environs de 4.3 % du PIB, contre 7.0 % en 2015.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Balance commerciale	-11.1	-5.2	-2.1	-2.4	-1	-2.6	-2.7
Exportations de biens (f.o.b.)	7.9	20.9	22.5	22.1	22.0	22.7	22.9
Importations de biens (f.o.b.)	19.0	26.2	24.6	24.5	22.9	25.3	25.6
Services	-5.7	-7.3	-7.2	-8.2	-8.4	-7.6	-7.0
Revenu des facteurs	0.0	-1.5	-0.5	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5
Transferts courants	4.9	3.5	3.9	4.2	5.7	7.3	7.3
Solde des comptes courants	-11.9	-10.6	-5.9	-7.0	-4.3	-3.4	-3.0

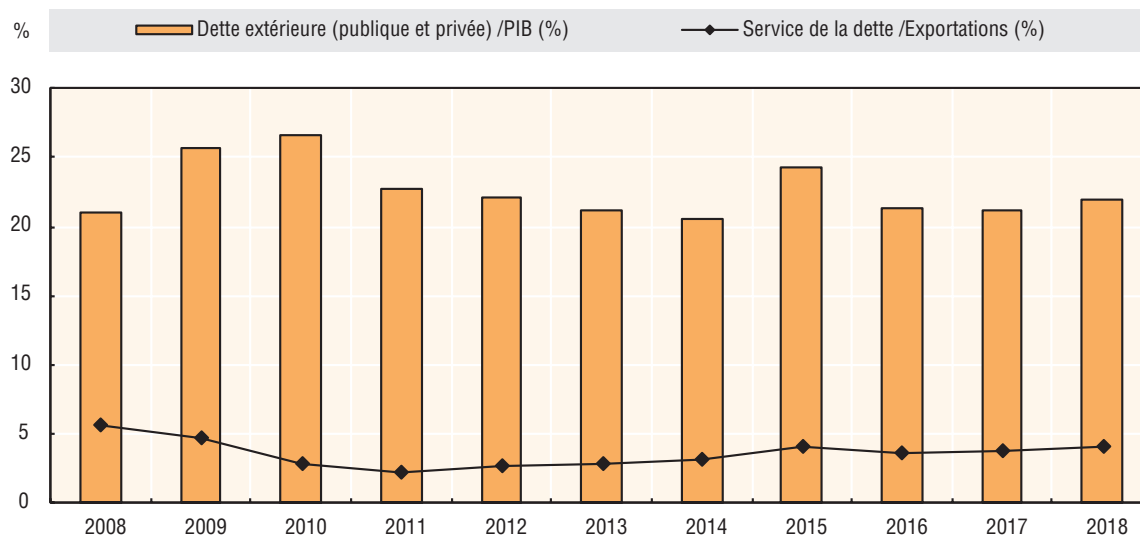
Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

La gestion de la dette au Burkina Faso repose sur la politique d'endettement adoptée en 2008 et mise en œuvre à travers des stratégies d'endettement à moyen terme privilégiant les emprunts concessionnels pour financer le déficit budgétaire. Pour surveiller efficacement les financements non concessionnels, en plus du contrôle exercé par le Comité national de la dette publique, le pays avait conclu un programme avec le FMI au titre de la FEC 2013-16. Il prévoyait de plafonner le montant des prêts non concessionnels à 200 milliards XOF jusqu'à la fin 2016, tout en réservant le recours aux prêts non concessionnels aux projets à la rentabilité économique élevée. Ce programme a été prolongé jusqu'en septembre 2017. Avec la mise en œuvre de cette stratégie, la dette publique n'a représenté que 36.4 % du PIB en 2016 (dont 23.2 % du PIB pour la dette extérieure), contre 34.2 % en 2015, pour une norme communautaire de 70.0 % maximum. La valeur actualisée nette de la dette extérieure en pourcentage des exportations serait de 66.6 % en 2016, contre 68.1 % en 2015, d'où l'amélioration sensible de sa viabilité.

La dette extérieure reste globalement concessionnelle et concentrée pour environ la moitié sur les donateurs multilatéraux, notamment la Banque mondiale, la BAD et le FMI. La dette publique, elle, est libellée très majoritairement en droits de tirage spéciaux et en dollars américains. Elle demeure donc viable en 2016. Par ailleurs, le programme d'investissement du PNDES 2016-20 a un besoin de financement de 5 570.2 milliards XOF pour sa mise en œuvre – pour un budget total estimé à 8 408.2 milliards XOF. L'analyse de viabilité effectuée dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme 2017-20 indique que la dette du pays restera dans une situation de risque de surendettement modéré jusqu'en 2035.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Le Burkina Faso a accompli des efforts considérables d'allégement des procédures de création d'entreprises. En 2015, il a réduit leur nombre à trois, a abaissé le coût du capital minimum exigé pour créer une société à responsabilité limitée (SARL) à 100 000 XOF, et a plafonné à 13 le nombre de jours requis pour achever la formalité de création. En conséquence, dans l'édition 2016 du

rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, le pays est passé de la 153^e place en 2015 dans le domaine de la création d'entreprises à la 78^e place. Ces avancées se sont poursuivies puisqu'après mai 2016, il ne fallait plus que 5 000 XOF pour pouvoir créer une SARL.

Le dispositif fiscal burkinabè demeure en outre attractif et ouvert aux IDE. Il comprend un code des investissements qui prévoit quatre régimes privilégiés au niveau fiscal, et est complété par le nouveau code minier adopté en 2015 et la loi n° 025-2012AN. Celle-ci énumère les avantages fiscaux et douaniers applicables aux conventions d'investissement signées avec l'État, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée et de développement durable. Si les principaux investisseurs ont fait montre d'un attentisme dans le contexte de crise sociopolitique de 2014 et 2015, ce n'est plus le cas : l'investissement privé a repris en 2016, et est appelé à se renforcer à mesure que les contrats de partenariat public-privé retenus dans le cadre de l'exécution du PNDES verront le jour. Déjà, selon le rapport du Comité national de politique économique du Burkina Faso, le taux d'investissement privé et public, qui s'était établi à 32.1 % du PIB en 2015, est estimé à 32.5 % au second semestre 2016.

Secteur financier

Le secteur financier repose principalement sur l'intermédiation financière, qui reste peu diversifiée. En 2016, il comptait 13 banques et 4 établissements financiers. Douze des banques sont universelles, la 13^e est spécialisée dans l'habitat. Les autres institutions financières (système financier décentralisé, assurances) comptent pour environ un tiers de l'actif total du système financier. Le rapport de suivi de la FEC de juin 2016 mentionne une situation relativement solide des banques commerciales. Il indique que les fonds propres par rapport aux actifs pondérés par les risques s'établissaient à 11.2 %, en juin 2016, pour un minimum requis par la réglementation communautaire de l'UEMOA de 8.0 %. La proportion des créances douteuses brutes par rapport au total des prêts était relativement faible (9.5 %), comparativement à la moyenne de l'UEMOA (15.2 %). D'après le même rapport, la part de l'actif liquide sur l'actif total s'élevait à 32.5 %, contre 30.2 % pour l'ensemble de l'UEMOA.

L'accès des populations aux services financiers est encore faible, comme l'indiquent les derniers chiffres disponibles : 8.8 % seulement des plus de 15 ans détenaient un compte bancaire (taux de bancarisation stricte) en 2014, contre 16.7 % à l'échelle de l'UEMOA. Le taux de bancarisation élargi, qui inclut les comptes des banques, des services financiers décentralisés, des postes et des caisses d'épargne, était de 34.1 % en 2014, au même niveau que celui de la moyenne des pays de l'UEMOA. Les progrès sont importants dans le segment de la finance décentralisée, principal pourvoyeur de services financiers en zones rurales. Grâce à son dynamisme, le Burkina Faso se situait fin décembre 2015 à la troisième position en termes de volume des dépôts, après le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

Les services financiers via la téléphonie mobile ont également connu un développement remarquable au cours des dernières années. Selon le rapport du Comité national de crédit de décembre 2016, le Burkina Faso a enregistré, en termes de valeur, des transactions s'élevant à 1 224.8 milliards XOF en 2015, contre 392 milliards XOF en 2014, soit un taux d'accroissement de 212.6 %. Le nombre de comptes ouverts en *mobile banking* (paiement par téléphonie mobile) a explosé, passant de 1 179 773 à 2 206 563 entre 2014 et 2015, soit un taux d'accroissement de 87.0 %.

Le taux d'utilisation des services financiers, y compris ceux des établissements de monnaie électronique, était de 47.4 % en 2014, contre 61.3 % au niveau de l'UEMOA. Il devrait substantiellement s'accroître pour combler le retard accusé par le pays en matière d'utilisation de la monnaie électronique.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Le Burkina Faso dispose d'organes de contrôle et de textes juridiques qui devraient contribuer à la promotion de la bonne gouvernance. Toutefois, le niveau de redevabilité – ou obligation de rendre compte de l'exercice d'une responsabilité – évalué en 2013 selon la méthodologie *Public Expenditure and Financial Accountability* (Pefa) [dépenses publiques et responsabilité financière], se situerait à D+, niveau très faible sur une échelle allant de D- à A+. En attendant les résultats de la prochaine évaluation Pefa – en 2017 ou en 2018 – et après l'insurrection populaire d'octobre 2014, les gouvernements successifs ont consolidé le cadre institutionnel, législatif et réglementaire du contrôle de la bonne gouvernance. Ainsi, en 2015, a été promulguée la loi organique n° 082-2015/CNT concernant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption. Elle étend les compétences de l'ancienne Autorité supérieure de contrôle de l'État à la lutte contre la corruption. Cette loi renforce également l'indépendance et l'autonomie financière de l'autorité qui assure le contrôle de l'application de la loi n° 04/2015/CNT sur la prévention et la répression de la corruption. De même, l'adoption de la loi organique n° 049-2015/CNT du 25 août 2015 et son décret d'application du 23 mars 2016 élargissent l'indépendance, les capacités et les prérogatives du Conseil supérieur de la magistrature. Par ailleurs, afin de renforcer sa lutte contre les crimes économiques et financiers, le pays s'est doté de deux tribunaux spécialisés en 2016, l'un à Ouagadougou, l'autre à Bobo-Dioulasso, la deuxième ville du pays. Fin 2016, toutefois, des faiblesses demeuraient dans la promotion de la bonne gouvernance. Citons les limites du Code pénal, le nombre modeste d'investigations menées par les corps de contrôle, ou encore la légèreté des peines subies par les rares personnes jugées pour fait de corruption.

L'Assemblée nationale a voté le 26 mai 2016 une nouvelle loi organique revoyant le statut de la Cour des comptes, afin d'accroître le contrôle externe de la bonne gouvernance. Cependant, cette loi a été rejetée par la Cour constitutionnelle. Le passage à la Constitution de la V^e République, en cours d'élaboration, pourrait bien être l'occasion de trouver une issue favorable à la réforme envisagée de la Cour des comptes.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Situé aux portes du désert, le Burkina Faso accorde une grande importance à la gestion des ressources naturelles (terres, eau, flore, faune, ressources halieutiques, pastorales, mines) et à la protection de l'environnement. Pour répondre aux défis environnementaux, le gouvernement a élaboré des stratégies et adopté de nombreux textes juridiques et réglementaires. Parmi les documents d'orientation et d'opérationnalisation adoptés en 2016 figurent le plan d'action 2016-18 de la politique de développement durable (2013), le plan d'action 2016-20 du réseau des parlementaires pour l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement au Burkina Faso adopté le 27 octobre 2016, et la stratégie nationale pour la COP22 qui s'est tenue en novembre 2016 à Marrakech, au Maroc. L'Accord de Paris sur le changement climatique a été ratifié en octobre 2016 et est entré en vigueur en novembre 2016.

La première évaluation de la loi interdisant les sachets et emballages non biodégradables a été réalisée en 2016. Sur le plan institutionnel, le Conseil national de l'environnement et du développement durable, structure en charge de la coordination et de l'évaluation des impacts environnementaux des projets et programmes de développement, est devenu le Conseil national du développement durable. Dans le même temps, le ministère en charge de l'Environnement s'est doté d'une direction générale de l'économie verte et du changement climatique. Ce dispositif institutionnel mérite d'être renforcé en ressources humaines et financières.

Contexte politique

L'année 2016 a été marquée par la tenue, en mai, des élections communales, qui ont été jugées transparentes. Mais la désignation des maires parmi les élus a conduit, dans certaines localités, à

des affrontements meurtriers entre militants de partis politiques représentés au sein de certains conseils municipaux. Par ailleurs, l'instabilité sociopolitique qu'a connue le pays a engendré la révision – en cours – de la Constitution, afin de passer à la Ve République. L'objectif est d'équilibrer le poids des différentes institutions de la République.

Le gouvernement formé après les élections présidentielles et législatives du 29 novembre 2015 a été confronté à de multiples revendications sociales, qui ont profondément perturbé le fonctionnement de certaines administrations. Les revendications sont venues de secteurs aussi variés que la justice, l'enseignement supérieur, la santé, les médias publics, les services financiers, fiscaux et douaniers, etc. De plus, en 2016, le Burkina Faso a subi une série d'attaques contre les forces de défense et de sécurité et des installations militaires, attribuées aux djihadistes. Ces atteintes à la sécurité intérieure et extérieure, qui ont commencé en 2015 et se sont poursuivies en 2016, ont contribué à grever le budget de l'État de manière substantielle, et surtout à retarder la reprise de l'activité économique. Le gouvernement a engagé une restructuration des forces de défense et augmenté les dépenses afin d'apporter une réponse à la question de la sécurité. Cette question reste un défi sérieux pour les années à venir, en particulier dans le contexte de menace djihadiste qui persiste dans le Sahel.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

En matière de santé, l'évolution majeure porte sur l'introduction en 2016 de la gratuité des soins de santé de la mère et de l'enfant. Cette mesure d'application immédiate s'ajoute à l'adoption de la loi n° 060-2015/CNT qui a créé un régime d'assurance maladie universelle en mars 2016. Ces deux actes constituent des avancées réelles en matière de santé et de protection sociale. Au cours des dernières années, les politiques de santé mise en œuvre par les pouvoirs publics dans le cadre du PNDS 2011-20 ont permis d'améliorer de manière significative la couverture sanitaire dans le pays. Plusieurs centres médicaux avec antenne chirurgicale ont été créés, permettant d'assurer, entre autres, les urgences obstétricales. Ces efforts ont contribué à réduire le rayon d'action moyen d'accès aux formations de base, qui est passé de 7.5 km en 2009 à 6.5 km en 2015. Le nombre de personnels qualifiés a aussi sensiblement augmenté, si bien que le pourcentage de centres de santé primaires remplissant les normes minimales de personnel est passé de 83.2 % en 2009 à 89.8 % en 2014.

La prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants est passée de 10.2 % en 2011 à 8.2 % en 2014. La maîtrise, voire le recul, du VIH/sida se poursuit : la prévalence de l'infection à VIH chez les adultes, qui était de 1.2 % en 2010, a atteint 0.9 % en 2014. Le Burkina Faso a réalisé l'Objectif du Millénaire pour le développement concernant le VIH/sida, et il est en voie d'atteindre celui en matière d'accès à l'eau potable.

La prévention contre le paludisme s'est poursuivie à travers les programmes de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action. En 2016, plus de 4 000 ménages en ont bénéficié. Selon le rapport de l'enquête multisectorielle continue (EMC) effectuée par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) en 2014, 80.5 % des individus interrogés utilisaient des moustiquaires. L'enquête précise que la mise en œuvre de ces mesures a permis de réduire le taux de létalité lié au paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans, passé de 2.7 % en 2012 à 1.4 % en 2014.

Le système d'éducation et de formation a enregistré des progrès significatifs en termes d'accès à l'enseignement primaire et post-primaire. Le taux brut de scolarisation primaire est ainsi passé de 81.3 % en 2013 à 83.7 % en 2015. Par ailleurs, la distance entre le domicile des enfants et l'école se réduit de plus en plus. En 2015, 87 enfants sur 100 dans le primaire étaient à moins de 3 kilomètres de l'école. Reste les deux grands défis du système éducatif : le développement du post-primaire



dans son ensemble et la réduction de la trop forte concentration sur l'enseignement général, au détriment de l'enseignement technique et professionnel. Pour améliorer les enseignements post-primaires, secondaires et techniques, le gouvernement a recruté, formé en urgence et engagé dès la rentrée 2016/17 près de 3 800 enseignants, qui s'ajoutent aux recrutements statutaires d'enseignants.

Les enseignements du préscolaire, primaire, post-primaire et secondaire relèvent désormais du ministre de l'Éducation nationale, qui a aussi compétence sur les enseignements généraux, techniques et professionnels du secondaire.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Depuis la dernière EMC sur les conditions de vie des ménages de 2014, il n'y a pas eu de nouvelle évaluation de la pauvreté au Burkina Faso. Cette enquête montre que l'incidence de la pauvreté demeurerait élevée en 2014 : 40.1 %, contre 46.7 % en 2009. La pauvreté est surtout rurale : neuf personnes pauvres sur dix vivent en milieu rural. Le recul de l'incidence de la pauvreté a été également plus fort en milieu urbain (13.6 % en 2014, contre 25.2 % en 2009) qu'en milieu rural (47.5 %, contre 52.8 % en 2009). Les disparités régionales sont très marquées. On observe une incidence de la pauvreté moins élevée que la moyenne nationale dans les régions du Sahel, des Cascades, des Hauts-Bassins et du Centre-Est. Quant aux régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, du Centre-Ouest et du Nord, elles demeurent les plus pauvres, avec une accentuation de l'incidence de pauvreté sur la période 2009-14. Les conditions climatiques défavorables de ces régions en sont les principales causes.

Diverses mesures de sécurité et de protection sociale ont été prises en 2015 et 2016 pour faire face à la vulnérabilité de certaines franges de la population. Parmi elles, les transferts alimentaires à l'endroit de 300 000 personnes vulnérables et indigentes, issues de 37 500 ménages vulnérables, pour un coût de 2 120 millions XOF ; les transferts monétaires au profit de 15 000 ménages vulnérables dans les provinces du Yatenga et du Zoundoma ; l'appui financier à 600 personnes handicapées et 225 filles-mères pour le lancement d'activités génératrices de revenus, ou encore l'aide financière aux sinistrés de catastrophes naturelles.

La réglementation et la flexibilité du marché du travail sont assurées par le code du travail adopté en 2008. Selon le rapport 2015/16 du Forum économique mondial de Davos, la qualité de la relation entre employé et employeur s'améliore au Burkina Faso. Elle s'établissait à 4.1 sur une échelle de 7 en 2014, contre 3.9 en 2012. Malgré le contexte de crise sociopolitique, l'efficacité du marché de l'emploi, qui était de 4.2 sur 7 en 2010, s'est très légèrement améliorée, avec un gain de quelques dixièmes en 2014. Ce maintien à plus de 4 sur 7 traduit la bonne régulation du marché de l'emploi, organisée autour du ministère du Travail et de la Fonction publique.

En matière d'emploi et de protection, le nouveau référentiel de développement, le PNDES 2016-20, entend garantir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, notamment pour les jeunes et les femmes. Ses objectifs sont de réduire les inégalités sociales et de genre, et de promouvoir les femmes comme acteurs dynamiques du développement.

Égalité hommes-femmes

Les politiques gouvernementales mises en œuvre n'ont pas encore permis de réduire les fortes inégalités entre hommes et femmes. Selon le *Rapport sur le développement humain en Afrique 2016* du Programme des Nations unies pour le développement, les femmes affichent un niveau de développement humain équivalant à 88.6 % de celui des hommes, pour une moyenne en Afrique de l'Ouest de 82.5 %.

En matière d'accès à l'éducation, les inégalités filles-garçons persistent dans l'enseignement secondaire et supérieur. Selon les données de l'INSD, le taux brut de scolarisation au second cycle du secondaire était de 15.9 % pour les garçons et de 9.8 % pour les filles en 2014. Au niveau

de l'enseignement supérieur, il y avait respectivement 620 étudiants et 277 étudiantes pour 100 000 habitants.

En matière de santé maternelle et infantile, l'adoption en 2016 de la mesure de gratuité des soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans a constitué une véritable avancée.

Le Burkina lutte aussi contre les violences faites aux femmes. L'application de la peine pour viol, introduite explicitement dans le Code pénal en 2015, a commencé à être appliquée en 2016. Les événements politiques violents survenus en 2014 et 2015 ont contrarié la représentativité des femmes à des postes électifs en 2016. Leur autonomisation économique n'est pas encore assurée : les disparités entre hommes et femmes dans la propriété des entreprises et l'accès au foncier persistent. Les pouvoirs publics ont donc poursuivi en 2016 le renforcement du soutien économique aux femmes. Ils ont mis en service un guichet de financement spécifique doté d'une ligne de crédit de 5 milliards XOF et lancé le programme intégré d'autonomisation économique des femmes.

Analyse thématique : Entrepreneuriat et industrialisation au Burkina Faso

La mise en œuvre de la politique gouvernementale dans les domaines de la promotion de l'industrie, du commerce et de l'artisanat a permis au Burkina Faso d'atteindre un niveau de performance économique appréciable, avec un taux de croissance moyen de 5.4 % ces dix dernières années. Mais la persistance de nombreuses insuffisances dans la transformation et la valorisation des ressources locales, ainsi que dans les échanges commerciaux, a engendré une faible industrialisation du pays.

Le Burkina Faso possède néanmoins des richesses naturelles qui ouvrent de nombreuses possibilités aux entrepreneurs nationaux et étrangers. Les cultures sont très diversifiées en raison des conditions climatiques et les terres sont fertiles. Transformées, les cultures de coton, d'oléagineux, ou encore de fruits et légumes à forte valeur offrent des opportunités intéressantes en termes de création de chaînes de valeur. Il en est de même pour les filières textile et agro-industrielle. La valorisation des ressources minières du pays est également prometteuse, comme en témoigne le développement rapide de l'exploitation aurifère et des projets pour l'extraction d'autres minerais (manganèse, zinc...).

En 2016, la Fonction publique demeure toujours la principale pourvoyeuse d'emplois au Burkina Faso. Le taux de chômage était estimé à 6.6 % en 2014, dont 9.3 % pour les femmes et 4.0 % pour les hommes. Par ailleurs, la majorité des emplois ruraux couvrent à peine 5.0 % du temps des actifs occupés. Dans le secteur agricole, par exemple, le taux de sous-emploi est de 64.0 %. Dans ce contexte, l'entrepreneuriat est devenu la solution qu'ont privilégiée les décideurs politiques, mais aussi les jeunes. Ce choix, facilité par les programmes gouvernementaux, a conduit à une forte dynamique : 6 500 entreprises en moyenne ont été créées chaque année entre 2011 et 2015. Ces entreprises restent constituées majoritairement de très petites entreprises qui exercent dans le commerce et les services.

La prédominance du secteur informel constitue une difficulté pour l'industrialisation. Il n'est pas facile, en effet, d'établir des statistiques fiables sur les entreprises de ce secteur, des données qui serviraient pourtant à bâtir de meilleures politiques pour les accompagner. En nombre réduit, les grandes unités industrielles sont concentrées à Ouagadougou (58.3 %) et Bobo-Dioulasso (20.7 %). Et le tissu industriel s'est progressivement dégradé jusqu'au boom minier intervenu au milieu des années 2000. Il contribuait pour 21.5 % à la formation du PIB entre 1986 et 1990, puis à 17.5 % sur la période 2006-10, avant de se stabiliser autour de 16.5 % sur la période 2011-16. La baisse drastique de la contribution des industries manufacturières modernes au PIB est en grande partie à l'origine de cette détérioration. L'industrie de l'égrenage de coton en est un exemple caractéristique : alors qu'elle contribuait au PIB pour 13.9 % sur la période 1986-90, elle



n'y participait plus qu'à 1.2 % entre 2011 et 2015. La contribution des industries extractives au PIB, qui est passée de 1.5 % à 9.2 % entre les deux périodes, a permis de contenir la baisse de la part du secteur industriel.

Le 6^e recensement industriel et commercial de 2010 – le dernier en date – a permis de dresser le profil des entreprises. Sur les 36 169 dénombrees, 3 986 étaient formelles, soit seulement 11.1 % du total. Sont considérées comme entreprises formelles celles qui ont déclaré posséder au moins l'un des types d'immatriculation en vigueur. Ce sont en général des entreprises commerciales et/ou ayant une comptabilité à valeur formelle. La plupart des entreprises exercent leurs activités dans le domaine de l'informel, notamment dans la branche « commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles » (51.6 %). Elles sont essentiellement situées à Ouagadougou. Viennent ensuite les entreprises ayant une activité dans la fabrication (17.8 %), et celles dans l'hôtellerie et la restauration (11.6 %). Les activités à caractère collectif ou personnel occupent une place non négligeable (8.4 %), suivies par les activités de transport (5.4 %). En revanche, les activités financières et celles concernant l'immobilier, les locations et services aux entreprises sont très peu représentées.

Sur le plan de la gouvernance, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat dispose d'une stratégie bien définie contenue dans la Posica 2011-20. Celle-ci a mis en place cinq programmes pour contribuer efficacement aux fondations d'un développement durable. Ils concernent l'industrie, le commerce, l'artisanat, le secteur privé, ainsi que le pilotage et le soutien aux services du ministère en charge du Commerce.

Les autorités politiques se sont clairement engagées à promouvoir l'entrepreneuriat et l'industrialisation, comme en témoigne le nouveau référentiel de développement, le PNDES 2016-20. Elles entendent, en particulier, mettre l'accent sur la formation professionnelle afin de répondre aux exigences et aux besoins de l'économie. Il s'agit, en renforçant les capacités des centres de formation professionnelle, d'affermir l'employabilité des jeunes en les dotant de compétences et d'aptitudes indispensables à leur insertion professionnelle, tant comme employés que comme auto-employeurs indépendants.

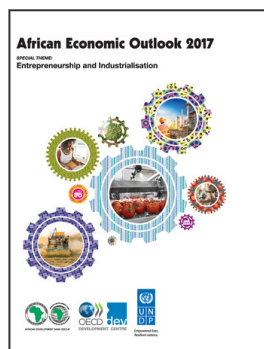
À travers le PNDES, l'État s'engage à créer un environnement favorable au développement industriel en consolidant les secteurs d'appui, notamment l'énergie, les infrastructures de transport et la technologie, mais aussi en réformant le système éducatif afin de l'adapter à l'industrialisation voulue et d'améliorer la productivité du secteur primaire.

Pour développer l'activité économique, les pouvoirs publics ont mis l'accent sur les actions en faveur du secteur privé. Soit la réalisation de pôles de croissance, la promotion du partenariat public-privé, la promotion des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries (PME-PMI), et le renforcement du système de production agro-sylvo-pastorale. Les principaux résultats escomptés devraient, entre autres, provenir de l'opérationnalisation des pôles de croissance (Samendéni-Sourou et Bagrépôle) et du lancement du pôle de croissance du Sahel ; de l'aménagement de 34 083 hectares de bas-fonds, 11 108 hectares de périmètres irrigués et la réalisation de 17 nouveaux barrages ; de l'adoption du nouveau code minier le 26 juin 2015, avec la création du Fonds minier de développement local.

La question du financement de l'entrepreneuriat et de l'industrialisation constitue une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics. Dans le cadre de la mise en œuvre du PNDS, les autorités envisagent de créer un fonds de garantie, une Caisse des dépôts et consignations et une banque de financement de l'agriculture et des PME-PMI, en vue de répondre efficacement aux besoins de financement de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Jusqu'à présent, le soutien financier à l'entrepreneuriat et à l'industrialisation s'est toujours fait à travers la création de plusieurs fonds d'appui aux jeunes, aux femmes aux petites entreprises et à l'élevage. Malgré cela, le tissu industriel reste modeste. Les principaux obstacles à son développement, qui restent les défis à relever pour les pouvoirs publics, ont été identifiés : difficulté d'accès aux moyens

financiers, limites de la capacité managériale, absence d'études de qualité sur les installations industrielles et, surtout, insuffisance dans l'approvisionnement en énergie.





Extrait de :

African Economic Outlook 2017

Entrepreneurship and Industrialisation

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/aeo-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Burkina Faso », dans *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-17-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.